Nations Unies

S/PV.8138



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8138e séance

Lundi 18 décembre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Lie Cheng
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli Frieri

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

17-44654 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, je vais aujourd’hui consacrer mon exposé habituel sur la situation au Moyen-Orient à la présentation du quatrième rapport sur l’application de la résolution 2334 (2016), qui couvre la période allant du 20 septembre au 18 décembre. Je mettrai l’accent sur les faits survenus sur le terrain, en application des dispositions de la résolution, notamment les efforts régionaux et internationaux visant à promouvoir le processus de paix.

Je tiens en premier lieu à indiquer qu’aucun des faits sur le terrain ne peut être dissocié du contexte global dans lequel ils surviennent : l’incertitude concernant l’avenir du processus de paix, les mesures unilatérales qui compromettent la solution des deux États, l’occupation et la violence. Étant donné que le 23 décembre marquera le premier anniversaire de l’adoption de la résolution, je saisirai également cette occasion pour évoquer les tendances générales observées au cours de l’année écoulée.

À son paragraphe 2, la résolution réitère l’exigence du Conseil qu’Israël

> « arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ».

Aucune mesure n’a été prise à cet effet au cours de la période considérée. La construction de quelque 1 200 logements a été approuvée en Cisjordanie, dont 460 environ dans la colonie de Ma’ale Adumim. Israël a également promu, en suivant les étapes successives du processus de planification, la construction d’environ 1 400 logements dans la zone C, en Cisjordanie. Les plans promus englobent des logements dans la nouvelle colonie d’Amihai, un nouveau quartier à Kochav Yaakov et un nouveau site près d’Alon Shvut, au nord et au sud de Jérusalem, respectivement. Ces trois projets sont destinés aux personnes expulsées des « avant-postes illégaux » de Migron en 2012 et d’Amona en février de cette année, ou à celles qui vont prochainement être expulsées de l’avant-poste de Netiv ha’avot, qui doit être démoli et évacué en mars 2018. En octobre, le Gouvernement a annoncé qu’il lancerait un appel d’offres pour la construction de 296 logements dans la colonie de Beit El, qui est adjacente à Ramallah. Cet appel d’offres n’a toutefois pas été publié. Les autorités ont également approuvé, sous conditions, des permis de construire pour 31 logements dans la zone H2 d’Hébron, soit la première autorisation de cette nature accordée depuis 2001.

À Jérusalem-Est, des préparatifs ont commencé pour la construction d’infrastructures à Givat Hamatos, qui, si elles sont construites, solidifieraient le cercle de colonies isolant Jérusalem-Est du sud de la Cisjordanie. En octobre, la municipalité de Jérusalem a approuvé, sous conditions, des permis de construire pour 168 logements dans la colonie de Nof Zion située dans le quartier palestinien de Jabel Mukaber; et en novembre, elle a accordé des permis de construire pour au moins 418 logements à Gilo et Ramat Shlomo.

Je réitère que l’ONU considère toutes les activités de colonisation comme étant illégales au regard du droit international et comme constituant un obstacle majeur à la réalisation de la paix.

Comme l’a indiqué le Quatuor pour le Moyen-Orient dans son rapport en 2016, toutes les structures qui ont été construites sans l’autorisation des autorités israéliennes dans la zone C et à Jérusalem-Est peuvent potentiellement être démolies. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au cours de la période considérée, les autorités ont démoli ou saisi 61 structures pour défaut de permis de construire. En conséquence, 110 personnes, dont 61 enfants, ont été déplacées et les moyens de subsistance de plus de 1 000 personnes ont été affectés.

Dans le même temps, plus de 10 communautés de Bédouins, comprenant 1 500 résidents, restent exposées à un risque élevé de démolition ou de déplacement. Cela englobe les communautés d’éleveurs d’Ain al-Hilwe et Um al-Jmal dans le nord de la vallée du Jourdain, ainsi que de Jabal al-Baba dans la zone E1, une zone sensible.

La période considérée a également été marquée par plusieurs faits juridiques potentiellement importants. Dans un avis rendu en novembre, le Procureur général a approuvé la légalisation d'une route d'accès construite sur un terrain privé palestinien, menant à l'avant-poste illégal de Haresha. Cet avis a été rendu à la lumière d'une décision de justice rendue par un juge de la Cour suprême, Salim Joubran, qui a déterminé que la confiscation de terrains privés palestiniens dans l'intérêt public, notamment dans l'intérêt exclusif des communautés de colons, pourrait, sous certaines conditions, être légale en Cisjordanie si elle est faite de manière proportionnée et en versant des compensations adéquates aux propriétaires terriens. Le Procureur général n'a cependant pas assoupli sa position concernant la Loi sur la régularisation foncière. Le 22 novembre, il a écrit qu' « il n'y a pas d'autre option qu'une décision de justice pour déclarer inconstitutionnelle la Loi sur la régularisation foncière ».

Par ailleurs, et toujours en novembre, le Gouvernement a informé la Cour que pour la première fois, il prévoyait d'appliquer une clause du droit militaire qui permet de confisquer des terrains privés ayant été utilisés à son insu par une tierce partie. Cela pourrait ouvrir la voie à la légalisation rétroactive de logements, voire d'avant-postes illégaux.

Je vais maintenant aborder les problèmes de la violence et du terrorisme, qui font partie des caractéristiques principales du conflit.

Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité en Israël et dans le territoire palestinien occupé sont restées relativement calmes. Au cours des trois derniers mois, 22 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes, notamment dans le cadre d'affrontements et d'opérations de sécurité, et un Palestinien a été tué par un civil israélien en Cisjordanie. Quatre Israéliens ont été tués par des Palestiniens dans des attaques. La semaine dernière, Israël a annoncé avoir déjoué un complot d'enlèvement ourdi par le Hamas en Cisjordanie.

Depuis le 6 décembre, suite à la décision prise par les États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël, la situation est devenue plus tendue, et le nombre d'incidents a augmenté. Des roquettes ont notamment été tirées depuis Gaza et des affrontements ont éclaté entre des Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes. Le 10 décembre, un Israélien a été grièvement poignardé à la gare routière de Jérusalem. L'auteur de l'attaque, un Palestinien, a été mis en détention.

Le 30 octobre, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont détruit un nouveau tunnel qui reliait Gaza à Israël. Durant cette opération, au moins 12 militants palestiniens ont été tués sous terre. Selon la déclaration d'un porte-parole du Jihad islamique, le groupe avait construit ce tunnel pour « enlever des soldats israéliens ». Un deuxième tunnel a été détruit le 10 décembre. Le 31 octobre, un civil israélien a tué un Palestinien par balle dans le nord de la Cisjordanie et un groupe de Palestiniens auraient jeté des pierres en direction d'un groupe d'Israéliens. Ces deux incidents font l'objet d'enquêtes de la part des autorités israéliennes.

Au cours de la période considérée, 28 roquettes et 12 obus de mortier ont été tirés depuis Gaza en direction d'Israël. En réponse, les FDI ont continué de cibler des postes militaires du Hamas et du Jihad islamique palestinien dans toute la bande de Gaza, tuant deux militants palestiniens et un civil et faisant au moins 28 blessés.

Depuis le 7 décembre, une augmentation visible du nombre de roquettes tirées par des militants depuis Gaza a été constatée. Sur les 40 projectiles tirés au cours de la période considérée, 27 l'ont été depuis que le Hamas a appelé à une escalade. Quatre roquettes ont été interceptées par le système Dôme d'acier. Une roquette et les débris d'une roquette interceptée ont frappé la ville de Sderot, causant des dégâts à une crèche et à des véhicules, mais sans faire de blessé. Au moins huit autres roquettes ont frappé Israël.

Je vais maintenant aborder certains problèmes liés aux discours incendiaires et aux provocations. La résolution 2334 (2016) appelle toutes les parties à s'abstenir de tels actes et à s'efforcer de les combattre. Au cours de la période considérée, lors d'une visite en Iran, des dirigeants du Hamas ont à nouveau lancé des appels déplorables à la destruction de l'État d'Israël. Le niveau de provocation s'est accentué depuis le 6 décembre, avec notamment des appels à l'escalade, à la violence et à l'Intifada. Sur ses pages officielles sur les médias sociaux, le Fatah a continué de louer les auteurs d'attaques commis contre des Israéliens dans le passé, notamment une attaque commise le 26 septembre à Har Adar dans laquelle deux gardes de sécurité et un garde-frontière ont été tués. Tout récemment, le Hamas et d'autres factions ont salué l'attaque à l'arme blanche commise à la gare routière de Jérusalem, et ils ont organisé des manifestations à Gaza et en Cisjordanie

et appelé à l'escalade. Des politiciens israéliens ont également fait des déclarations provocatrices durant cette période, notamment en appelant à « un seul État entre le fleuve et la mer » ou en « reconnaissant la Judée et la Samarie comme faisant partie d'Israël ».

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil a réitéré l'appel lancé par le Quatuor pour que les deux parties prennent des mesures afin de renverser les tendances négatives qui mettent en péril la solution des deux États sur le terrain. Si l'objectif de parvenir à une paix durable sur la base de cette solution semble encore hors d'atteinte, les factions palestiniennes ont toutefois signé, le 12 octobre, un accord permettant que l'Autorité palestinienne assume le contrôle de Gaza, que les points de passage de Gaza reviennent pleinement sous son contrôle dès le 1er novembre et que les employés du secteur public qu'elle a recrutés avant 2007 soient enregistrés en vue de la création d'une main-d'œuvre unifiée. Le processus achoppe néanmoins sur des désaccords de fond, notamment quant à des questions importantes qui se rapportent au versement des salaires dans le secteur public, à la levée des mesures imposées par l'Autorité palestinienne et au renoncement par le Hamas du contrôle qu'il exerce sur la sécurité de Gaza.

En dépit de demandes répétées à l'Autorité palestinienne pour qu'elle s'efforce de remédier à la crise de l'électricité à Gaza, exacerbée par sa décision, plus tôt cette année, de réduire les paiements effectués au profit d'Israël, les résidents n'ont toujours que quatre heures d'électricité par jour. Quarante-cinq pour cent des stocks de médicaments et de fournitures médicales à caractère essentiel sont à zéro, et les services de base ne sont assurés que grâce à du carburant d'urgence financé par les donateurs et distribué par l'ONU. Le 7 décembre, 2,2 millions de dollars supplémentaires ont été prélevés sur le fonds de financement commun des Nations Unies pour répondre aux besoins sanitaires et alimentaires d'urgence à Gaza.

Sur une note plus positive, les pourparlers entre les Ministres israélien et palestinien des finances ont repris durant la période considérée. Le 28 novembre, Israël a viré à l'Autorité palestinienne une somme forfaitaire de 63,8 millions de dollars au titre des recettes provenant de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'acquittement des impôts. La construction de l'usine de traitement d'urgence des eaux usées dans le nord de Gaza devrait être achevée d'ici à la fin du mois courant. Israël a fait part à l'Autorité palestinienne de son intention d'accroître sa fourniture d'énergie à Gaza à hauteur de six mégawatts au profit de l'usine. Le cas échéant, cela aiderait à atténuer les graves problèmes d'évacuation des eaux usées et les difficultés écologiques plus larges qui se posent à Gaza et au-delà.

Au cours de la période à l'examen, l'attitude des États Membres concernés n'a pas changé pour ce qui concerne la distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Malheureusement, il n'y a pas eu non plus d'évolution positive sur le chemin de la paix et les parties sont restées plus divisées que jamais. Le Président des États-Unis a annoncé, en décembre, sa décision de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël, tout en déclarant que les questions touchant au statut final devaient encore être réglées par les parties. Il a par ailleurs exprimé clairement son attachement à œuvrer pour la paix entre Israéliens et Palestiniens et demandé que le statu quo concernant les lieux saints soit respecté. Depuis lors, les dirigeants palestiniens ont annulé leurs réunions avec le Vice-Président américain Pence, en visite, et appelé à la mise en place d'un nouveau mécanisme en faveur de la paix. Le Président palestinien a également indiqué qu'il entendait solliciter la reconnaissance unilatérale de la Palestine et son accession de plein droit aux organisations internationales en l'absence d'un processus de paix digne de ce nom.

L'ONU demeure convaincue que Jérusalem est une question relevant du statut final qui doit être tranchée au moyen de négociations directes entre les deux parties sur la base des résolutions y relatives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, compte tenu des préoccupations légitimes tant des Palestiniens que des Israéliens.

Pour terminer, je tiens à faire part de certaines observations générales sur les faits nouveaux intervenus durant l'année écoulée en ce qui concerne les dispositions de la résolution.

Premièrement, les implantations illégales qui se poursuivent dans le territoire palestinien occupé vont à l'encontre de la résolution 2334 (2016). Le nombre d'unités d'habitation annoncées et approuvées a été sensiblement supérieur cette année, passant de 3 000 en 2016 à près de 7 000 en 2017, soit plus du double. À Jérusalem-Est, la hausse a été similaire, de 1 600 en 2016 à 3 100 en 2017. Cependant, le nombre d'appels d'offres émis et ouverts a diminué. Dans la zone C, sur les 3 200 unités annoncées cette année, seules 50 ont jusqu'à présent fait l'objet d'un appel

d'offres. Pour la première fois depuis 2010, aucun nouvel appel d'offres n'a été publié à Jérusalem-Est. Environ 50 % des activités d'implantation se sont concentrées sur les grands centres de peuplement israéliens et autour, et quelque 20 % dans des endroits situés en périphérie loin à l'intérieur de la Cisjordanie. Le nombre de structures palestiniennes démolies cette année en Cisjordanie a été nettement plus faible qu'en 2016, atteignant son plus bas niveau depuis 2009. Il s'est élevé à 400, en comptant Jérusalem-Est, soit une diminution franche par rapport aux plus de 1 000 structures rasées en 2016.

En outre, 2017 a vu des initiatives inquiétantes, sur les plans législatif, judiciaire et administratif, qui visent à modifier la politique israélienne de longue date concernant le statut juridique de la Cisjordanie et la jouissance des biens fonciers palestiniens privés. Les activités d'implantation sapent les possibilités d'établissement d'un État palestinien viable et contigu sur la base de la solution de deux États.

Deuxièmement, la poursuite des violences contre les civils et de l'incitation à en commettre perpétue la peur et la suspicion mutuelles. Depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016), le nombre d'attaques violentes a sensiblement diminué. En 2017, on a recensé 109 fusillades, agressions à l'arme blanche, assauts à la voiture-bélier et attentats à la bombe, contre 223 en 2016. S'agissant des pertes, 72 Palestiniens et 15 Israéliens ont été tués cette année, alors qu'on en avait dénombré respectivement 109 et 13 en 2016.

Je demande instamment à la communauté internationale de se joindre à l'ONU pour condamner les attaques terroristes et les mesures inconsidérées, qui font obstacle à tout effort tendant à rapprocher Israéliens et Palestiniens et donnent plus de prise aux extrémistes. Rien – ni cause, ni grief – ne justifie la terreur. La menace terroriste émanant de Gaza, qui consiste dans des tirs de roquettes à l'aveugle et la construction de tunnels, reste d'actualité, et la récente résurgence des attaques menées par les militants gazaouis est imprudente et dangereuse. J'exhorte toutes les factions palestiniennes à prendre l'engagement de rejeter la violence, les discours incendiaires et les provocations qui desservent la cause de la paix. Israël doit également assumer ses responsabilités en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme et faire un usage proportionné de la force.

Troisièmement, le retour de l'Autorité nationale palestinienne légitime à Gaza est essentiel pour atténuer la crise humanitaire, lever les bouclages et améliorer les perspectives de paix. Je félicite l'Égypte pour ses efforts inlassables à cet égard, et j'encourage tous les camps à se concentrer avant tout sur la situation humanitaire catastrophique, en s'attachant immédiatement à régler la crise de l'électricité, et à trouver un accord sur des mécanismes permettant d'appliquer intégralement l'accord intrapalestinien du 12 octobre.

Quatrièmement, d'importants progrès ont été réalisés au cours de l'année écoulée pour ce qui est de mettre la dernière main à des accords entre Israël et l'Autorité palestinienne sur les questions de l'eau, de l'énergie et des télécommunications et dans d'autres domaines, aux fins d'améliorer la réalité économique des Palestiniens. Ces efforts sont cruciaux pour rétablir la confiance, et les obstacles à leur réalisation doivent être levés. L'ONU leur maintiendra son appui.

Cinquièmement, je suis particulièrement préoccupé par l'avenir de notre action collective tendant à instaurer la paix entre Israéliens et Palestiniens. L'Organisation reste déterminée à soutenir toutes les démarches en faveur de la solution des deux États obtenue par la voie de la négociation. Le Secrétaire général a été clair sur le fait que l'option consistant à mettre fin à l'occupation et à réaliser la solution des deux États, avec Jérusalem comme capitale d'Israël et de la Palestine, était la seule façon possible de concrétiser cette vision. Le risque existe toutefois aujourd'hui que le parties se rabattent sur des mesures plus unilatérales.

Dans le climat actuel, l'absence persistante de proposition crédible qui soit susceptible de former le socle de négociations authentiques nuit aux perspectives de paix. Faute de mesures décisives sur le terrain pour protéger la viabilité de la solution des deux États et asseoir la Palestine en tant qu'État, les modérés sont affaiblis et les radicaux gagnent en influence. L'effritement de l'architecture internationale d'appui à la paix met la région dans une situation plus précaire encore. En réglant le conflit, on éliminera un facteur clé de l'extrémisme et du terrorisme au Moyen-Orient et on rendra l'espoir à des générations d'Israéliens et de Palestiniens pris au piège dans un cercle vicieux de violence et de conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : À la présente séance, je ne ferai pas perdre son

temps au Conseil en débattant de la question de savoir si une nation souveraine peut décider de l'endroit où elle implante son ambassade, ni en expliquant pourquoi elle en a tout à fait le droit. Je me concentrerai plutôt sur une préoccupation plus appropriée et plus urgente.

Cette semaine marque le premier anniversaire de l'adoption de la résolution 2334 (2016). Il y a tout juste un an, jour pour jour, en décembre 2016 (voir S/PV.7853), les États-Unis avaient choisi de s'abstenir dans le vote au Conseil, permettant que la mesure soit adoptée. Un an s'est désormais écoulé et une nouvelle administration est en place. Si l'occasion leur était donnée de voter à nouveau sur la résolution 2334 (2016), je peux dire avec une certitude totale que les États-Unis voteraient contre. Nous exercerions notre droit de veto. Les raisons à cela ont tout à voir avec la cause de la paix au Moyen-Orient.

En apparence, la résolution 2234 (2016) a décrit les colonies de peuplement israéliennes comme des obstacles à la paix. Les personnes raisonnables peuvent ne pas être d'accord avec les colonies, et de fait, au fil des ans, les États-Unis ont critiqué à plusieurs reprises les politiques d'implantation israéliennes. Mais en réalité, c'est la résolution 2234 (2016) elle-même qui a été un obstacle à la paix. Le Conseil de sécurité a fait s'éloigner un peu plus la perspective de négociations entre Israéliens et Palestiniens en s'interposant, une fois de plus, entre les deux parties au conflit. En faisant, à tort, directement porter la responsabilité de l'échec des efforts de paix sur les colonies de peuplement israéliennes, la résolution a donné un blanc-seing aux dirigeants palestiniens, qui, depuis de nombreuses années, rejettent les propositions de paix les unes après les autres. Elle les a également encouragés à éviter les négociations à l'avenir. Elle a tout simplement refusé de reconnaître l'héritage de l'échec des négociations qui n'a pas de lien avec les colonies de peuplement. En outre, le Conseil a porté des jugements sur des questions qui doivent être décidées dans le cadre de négociations directes entre les parties.

Si l'histoire des efforts déployés par l'ONU pour la paix prouve quelque chose, c'est que les négociations à New York ne peuvent remplacer des négociations face à face entre les parties de la région. Ils ne contribuent qu'à faire reculer la cause de la paix, au lieu de la faire avancer. Comme pour souligner ce point précis, la résolution 2234 (2016) a exigé l'arrêt de toutes les activités de colonies de peuplement à Jérusalem-Est, même dans le quartier juif de la vieille ville. C'est quelque chose qu'aucune personne ni aucun pays responsable n'attendrait jamais d'Israël, et de cette façon, la résolution 2334 (2016) a fait ce que l'annonce du Président Trump reconnaissant Jérusalem capitale d'Israël n'a pas fait, à savoir préjuger de questions qui doivent être traitées dans le cadre des négociations sur le statut final.

Si l'occasion leur était donnée aujourd'hui, les États-Unis opposeraient leur veto à la résolution 2334 (2016) pour une autre raison. La résolution a donné un nouveau souffle à une création peu glorieuse du Conseil des droits de l'homme : la base de données des entreprises installées dans les communautés juives. Il s'agit ni plus ni moins d'une tentative de créer une liste noire. C'est un obstacle de plus à un paix négociée. Le fait que nous ayons donné de l'élan à ce qu'on appelle le mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions, en permettant l'adoption de la résolution 2334 (2016), est une tâche sur la conscience des États-Unis.

L'ONU, et c'est honteux, est un endroit excessivement hostile à la démocratie la plus solide du Moyen-Orient. Les États-Unis refusent d'accepter le deux poids, deux mesures, selon lequel nous ne sommes pas impartiaux lorsque nous respectons la volonté du peuple américain en déplaçant notre ambassade; mais l'ONU, elle, reste une partie neutre lorsqu'elle condamne Israël de façon systématique. Depuis des décennies, Israël fait face à des vagues de préjugés au sein de l'ONU et de ses organismes. Les États-Unis se sont souvent rangés du côté d'Israël. Le 23 décembre 2016, cela n'a pas été le cas. Nous ne ferons plus la même erreur.

Cette semaine marque le premier anniversaire d'un revers considérable pour la paix au Moyen-Orient, mais les États-Unis sont toujours aussi déterminés à contribuer à la tenue de négociations sur le statut final qui mèneront à une paix durable. Nous continuons de tendre la main aux deux parties. Nous appelons tous les pays qui partagent cet engagement à retenir les dures leçons du passé et à travailler pour amener les Israéliens et les Palestiniens à négocier la paix en toute bonne foi.

M. Rosselli Frieri (Uruguay) (*parle en espagnol*) **:** Chaque mois, nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé très complet et détaillé. Mais surtout, nous le remercions pour son travail, et celui de son équipe, qui dénote d'un sérieux et d'un engagement envers la tâche qui lui a été confiée qui méritent d'être soulignés et reconnus à leur

juste valeur. Il peut continuer de compter sur l'appui sans faille de l'Uruguay à l'avenir.

Nous sommes reconnaissants de la présentation du quatrième rapport trimestriel sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Nous réitérons une fois de plus, comme nous l'avons fait tout au long de cette année, notre souhait que ces rapports, comme les autres rapports présentés au Conseil de sécurité sur les questions inscrites à son ordre du jour, soient à l'avenir diffusés par écrit avant les séances, de manière à permettre aux membres d'analyser et de commenter leur contenu plus en détail.

À quelques jours de la fin de notre mandat en tant que membre non permanent du Conseil, et étant donné qu'il s'agit de la dernière fois que l'Uruguay interviendra sur une question à laquelle mon pays attache une grande importance, et à laquelle il est lié depuis 1947 et l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale 181 (II), qu'il me soit permis de faire un bilan et un résumé de notre position sur ce dossier, ainsi que de présenter nos attentes pour l'avenir.

Nous espérons que le vote auquel il sera procédé après la présente séance, même s'il est sans aucun doute important, ne détournera pas notre attention d'autres questions primordiales en relation avec ce conflit long et compliqué.

L'année 2017 a été marquée par de nombreux anniversaires d'événements liés au conflit israélo-palestinien : les 100 ans de la Déclaration Balfour, le soixante-dixième anniversaire de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui a décrété le partage de la Palestine, et les 50 ans de la guerre des Six jours qui a abouti à l'occupation israélienne de territoires au Moyen-Orient. Nous espérons que 2017 ne restera pas également dans l'histoire comme l'année où certains faits notoires auront gravement nui à la possibilité de parvenir à une paix négociée entre Israéliens et Palestiniens et à la solution des deux États. Le vote auquel il sera procédé aujourd'hui vise à annuler les effets négatifs de ces mesures, et à empêcher que d'autres États, voire les parties mêmes, suivent le même exemple à l'avenir.

Nous sommes satisfaits de constater que tant de pays reconnaissent le statut spécial de Jérusalem et souhaitent le protéger, statut qui découle de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, celle-là même que plusieurs États n'avaient pas appuyée. En dépit des nombreuses initiatives multilatérales, régionales et unilatérales pour tenter de mettre fin à ce conflit, nous sommes encore loin d'entrevoir un règlement pacifique et mutuellement acceptable.

Le 23 décembre 2016, le Conseil adoptait la résolution 2334 (2016) dans le but d'attirer l'attention sur le fait que certaines tendances sur le terrain, en particulier la politique israélienne de colonies de peuplement et la violence, étaient en train de compromettre sérieusement les perspectives de paix. Près d'un an après ce jour, qualifié d'historique, nous déplorons profondément le fait qu'aucune des dispositions de cette résolution n'a été respectée. Les résolutions du Conseil, qui a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doivent être respectées. À cet égard, nous ne pouvons être sélectifs, exigeant le respect de certaines résolutions et ignorant complètement les autres. Toutes les résolutions du Conseil de sécurité doivent être respectées pour atteindre l'objectif qu'elle se sont fixé.

La solution des deux États reste la seule option viable pour mettre fin à ce conflit. Il est indispensable de reprendre dès que possible des négociations bilatérales directes à même de régler toutes les questions en suspens. L'Uruguay continuera d'appuyer, dans les instances où il siégera, toutes les initiatives en ce sens. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que les tendances actuelles sur le terrain s'inversent, notamment la politique de construction de colonies de peuplement, les mesures juridiques visant à s'approprier des terres palestiniennes, la démolition de logements et les déplacements forcés de communautés, dont les plus récents ont été ceux de Jabal el-Baba, Aïn el-Héloué et Oum el-Jamal. Dans le cas contraire, il sera extrêmement difficile pour la Palestine de consolider territorialement son État, toujours plus réduit sur les cartes, lesquelles d'ailleurs doivent être mises à jour et diffusées par le Secrétariat le plus fréquemment possible pour refléter les colonies de peuplement israéliennes qui continuent d'être construites en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

L'Uruguay entretient de forts liens d'amitié tant avec l'État d'Israël qu'avec l'État de Palestine. Nous réaffirmons une fois de plus le droit d'Israël et de la Palestine à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans un climat de coopération renouvelé et à l'abri de tout acte ou menace susceptible de porter atteinte à la paix.

L'Accord de réconciliation entre le Fatah et le Hamas signé en octobre au Caire et le récent retour, après une décennie, de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza pour en reprendre le contrôle constituent

assurément des étapes importantes sur la voie de l'unité palestinienne. La réunification de la Palestine sous un gouvernement unique, légitime et démocratique est indispensable pour que soient prises en considération les aspirations du peuple palestinien et pour que les conditions de vie dans cette région aux prises avec une grave crise humanitaire depuis le conflit armé de 2007 puissent être sensiblement améliorées.

Pour que cet accord puisse être mis en œuvre avec succès, il sera également indispensable que ces mesures s'accompagnent d'accords concernant la sécurité, le désarmement du Hamas et le renoncement à la violence, ainsi qu'à l'incitation et à la glorification des actes de violence, et à l'objectif déclaré de détruire Israël. De même, la non-reconnaissance obstinée de l'État d'Israël par divers pays de la région est un signal absolument négatif qui empêche de créer un climat propice au déroulement d'un processus de paix.

Dans ce scénario encore très complexe mais où l'on discerne une lueur d'espoir, il est plus que jamais nécessaire que le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son entier demeurent unis dans leur volonté de voir un règlement pacifique de tous les aspects du conflit palestino-israélien. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons exercer la pression requise sur les autorités israéliennes et palestiniennes pour qu'elles mettent un terme aux tendances qui menacent ce processus, et leur demander de se montrer suffisamment souples et raisonnables et de comprendre une fois pour toutes que la paix est un objectif beaucoup plus précieux que la violence, la haine et l'injustice qui caractérisent la région depuis ces dernières décennies.

Pour terminer, je tiens à signaler que l'Uruguay a présenté sa candidature à un nouveau mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2034-2035. Nous avons bon espoir qu'à cette date, le conflit israélo-palestinien fera partie de l'histoire, et que les deux peuples pourront enfin coexister dans la paix et la sécurité, sans rancœur, et en jouissant de chances égales pour le développement et le bien-être de leurs générations futures.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le processus de paix au Moyen-Orient, d'avoir présenté le quatrième et dernier rapport de cette année sur l'application des dispositions de la résolution 2334 (2016).

Il nous faut mentionner que, entre autres questions, cette résolution porte sur l'invalidité juridique de l'établissement par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et sur la violation flagrante du droit international que cela constitue. C'est la quatrième fois en 12 mois que la délégation bolivienne participe à ces séances importantes consacrées à la résolution 2234 (2016) adoptée il y aura un an le 23 décembre prochain, et nous nous rendons compte que son application n'a que très peu progressé, voire pas du tout.

Nous demandons de nouveau que le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) soit présenté sous forme écrite en amont de la séance d'information, afin que l'on puisse procéder à une analyse en profondeur de son contenu et des chiffres relatifs aux colonies de peuplement établies dans les territoires palestiniens occupés, comme les statistiques présentées aujourd'hui.

Contre toute attente, le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale en date du 1er novembre 2017 (A/72/564), intitulé « Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé », dont nous prenons note, indique que, selon le Bureau du Coordonnateur spécial, durant le premier trimestre de cette année, les dossiers soumis aux différents organismes israéliens responsables de l'aménagement du territoire et relatifs à la construction d'environ 5 000 unités d'habitation dans les territoires palestiniens occupés ont avancé. Nous sommes préoccupés par les expulsions infligées à diverses communautés palestiniennes dont les habitants ont subi la démolition de leurs foyers. Nous devons souligner que ces agissements constituent une violation manifeste des droits de l'homme, notamment du droit à un logement adéquat, à l'eau, à l'assainissement, à la santé et à l'éducation.

Par ailleurs, ma délégation souhaite évoquer la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, adoptée en 1947, dont la Troisième partie, portant sur le régime spécial de la Ville de Jérusalem, prévoit que « la Ville de Jérusalem sera constituée en *corpus separatum* sous un régime international spécial et sera administrée par les Nations Unies». Les événements récents, en particulier ceux du 6 décembre, date à laquelle le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a unilatéralement reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël, s'inscrivent en

violation flagrante des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et il s'agit d'une décision qui, à elle seule, a généré une situation propice à l'escalade de la violence dans la région. Nous tenons à rappeler que c'est l'ONU qui a prévu le statut international spécial pour la ville de Jérusalem, sous l'autorité administrative des Nations Unies; de même, c'est le Conseil de sécurité qui a rappelé que les mesures qui modifient les caractéristiques géographiques, démographiques et historiques de la ville de Jérusalem sont nulles et non avenues et doivent être révoquées.

Nous exprimons notre attachement ferme à tous les efforts internationaux qui mènent à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien; aussi souscrivons-nous aux initiatives telles que la feuille de route du Quatuor, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et d'autres qui constituent des garanties d'une paix juste et durable afin que les deux peuples puissent vivre à l'intérieur de frontières reconnues et sûres.

La Bolivie reste convaincue que la seule option à long terme pour régler ce conflit est la solution des deux États, dans le cadre de laquelle émergera un État palestinien libre, souverain et indépendant, dans les frontières internationales antérieures à 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 50.